



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2023/2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment ses articles L. 712-2 (5°) et L.613-2

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 Mai 2021 autorisant la création du Diplôme d'Université (DU) **DU DPO - Délégué à la protection des données.**

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury Diplôme d'Université du **DU DPO Délégué à la protection des données** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : M. Emmanuel PY

Membres :

M. Pierre BORDAIS

M. Nicolas BINCTIN

M. Guillaume BUSSEUIL

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 07/11/2023

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ